

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour la séance d'installation du conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Jean-Claude LEBLOIS, Alain FAUCHER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Franck LETOUX, Sébastien MOREAU, Dominique MARQUET, Alain DARBON, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Monique BLONDEL, Christine RIFFAUD, Jean-Pierre ESTRADE, Catherine CELESTIN, Josiane ROUCHUT, Alain GONZALES, Paul DUCHEZ, Jean-Pierre NEXON, Claudine LAFOREST, Jean-Claude DECOUT, Sylvette CHADELAUD, Camille DUDOGNON, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Michel PARVY (donne procuration à Alain DARBON),

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 074 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-10

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2014-073 du 22 avril 2014 désignant le nombre de Vice-Présidents,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-Présidents, que le conseil communautaire doit élire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1^{er} Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 1ère vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Alain DARBON

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 17

Monsieur Alain DARBON ayant obtenu 31 suffrages, est déclaré élu 1ère Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

2ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 2ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Bernard POUSSIN

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 17

Monsieur Bernard POUSSIN ayant obtenu 31 suffrages, est déclaré élu 2ème vice-président de la Communauté de communes de Noblat.

3ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 3ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Bernard DUMONT

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Monsieur Bernard DUMONT ayant obtenu 33 suffrages, est déclaré élu 3ème Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

4ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 4ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Pierre LANGLADE

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 17

Monsieur Pierre LANGLADE ayant obtenu 31 suffrages, est déclaré élu 4ème Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

5ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 5ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Jean-Pierre ESTRADE

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Monsieur Jean-Pierre ESTRADE ayant obtenu 32 suffrages, est déclaré élu 5ème Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

6ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 6ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Madame Josiane ROUCHUT

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 3
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Madame Josiane ROUCHUT ayant obtenu 30 suffrages, est déclarée élue 6ème Vice-Présidente de la Communauté de communes de Noblat.

7ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 7ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Jean-Pierre NEXON

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 17

Monsieur Jean-Pierre NEXON ayant obtenu 31 suffrages, est déclaré élu 7ème Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

8ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 8ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Monsieur Franck LETOUX

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 17

Monsieur Franck LETOUX ayant obtenu 31 suffrages, est déclaré élu 8ème Vice-Président de la Communauté de communes de Noblat.

9ème Vice-Président :

Monsieur le Président présente la candidature pour la 9ème vice-présidence du Conseil Communautaire de Madame Sylvette CHADELAUD

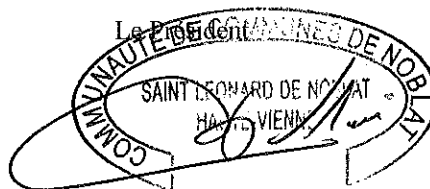
- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 16

Madame Sylvette CHADELAUD ayant obtenu 32 suffrages, est déclarée élu 9ème Vice-Présidente de la Communauté de communes de Noblat.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :



Jean-Claude LEBLOIS

